

MACON, le 24 juin 2019

**Direction de la Santé Publique**

**Département Santé-environnement**

**Unité territoriale de Saône-et-Loire**

**Affaire suivie par : Franck Mira**

Courriel : ARS-BFC-DSP-SE-71@ars.sante.fr

Téléphone : 03.85.21.67.32

Réf. 24062019-manifestation sportive Fleurville et Macon.doc

Monsieur le Président,

En prévision des compétitions de nage en eau libre des 6 et 7 juillet 2019 et conformément à votre demande, deux prélèvements d'échantillon d'eau ont été prélevés le 19 juin 2019 à Fleurville au niveau du point de départ de l'épreuve et à Mâcon au niveau du ponton Paul Bert, lieu de départ de l'épreuve.

Les résultats des analyses révèlent une qualité bactériologique de l'eau conforme aux normes en vigueur pour les eaux de baignades.

Cependant, la transparence mesurée est inférieure ou égale à 1 mètre. Je vous invite donc à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des nageurs.

Je vous informe que ces résultats doivent être affichés sur le lieu du retrait des dossards et ce, de façon visible.

Enfin, mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Monsieur le Président  
Mâcon Natation  
Rue Pierre de Coubertin  
71000 MACON**

**Monsieur Griffon Michel**

Pour le Directeur Général de l'ARS,  
Le responsable de l'Unité Territoriale  
Santé Environnement de Saône-et-Loire



Michaël NGUYEN HUU

*Copie pour information : Service Tranquillité Publique Vie Quotidienne de la ville de Mâcon*